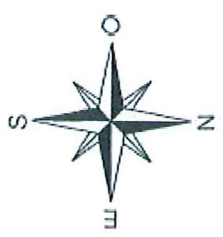


ANNEXE - Plan de zonage



Légende :

- 1.00 n° parcelle (sur site)
- 915 n° parcelle (hors site)
- bâtiments
- espaces verts
- Zone 1 (Objet des servitudes)
- cadastre
- emprise du site



VU  
 pour être annexé à  
 l'acte du 1<sup>er</sup> FEV. 2019  
 NANTES, le 09 AVR. 2019  
 LE PRÉFET

Pour le préfet et par délégation,  
 le secrétaire général

Serge BOUHAÏSER